



# Bulletin Officiel

N° 4827 Lundi 06 Avril 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD-SA - AMI ASSURANCES - 3-4

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » 5

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO-AGE

SANADETT SICAV - AGO - 5

ARABIA SICAV - AGE - 6

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO - 7

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE - 8

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV – AGO - 9

BEST LEASE – AGO - 10

ASSURANCES SALIM 11

STEQ – AGO - 11

SPDIT SICAF 12

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 12

#### CHANGEMENT DE DIRIGEANT

ATTIJARI GESTION 13

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN 14

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 » 15-17

#### COURBE DES TAUX

18

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

#### ANNEXE

##### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- MODERN LEASING
- FCP HELION MONEO
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

## COMMUNIQUE DU CMF

### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de

### AVIS DES SOCIETES

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

#### Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

#### Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Assurances Multirisques Ittihad-SA  
-AMI ASSURANCES-**

**Siège Social** : Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-

**APPEL A LA CANDIDATURE****1. Objet :**

La société **AMI Assurances** s'est engagée, lors de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2014, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits actionnaires.

A cet effet, **AMI Assurances** invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux conditions de compétence conformément aux dispositions des articles 50 ter et 85 du code des assurances, (Le règlement n°02/2009 du 30 juin 2009 est consultable sur le site de **AMI** ([www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com))).
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant ...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à AMI Assurances,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié ou d'intermédiaires au sein d'AMI n'est pas possible.

**3. Composition du dossier de candidature :**

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale conformément aux dispositions de l'article 50 ter, accompagné des copies des diplômes,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du code des assurances (Annexe 2),
- Une attestation récente du nombre d'actions d'**AMI Assurances** prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Maxula Bourse, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'**AMI Assurances**, sis Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez 1053 Les Berges du Lac,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.

- Suite -

#### 4 - Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « *A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires* » au nom du Président du Conseil d'Administration d'**AMI Assurances** et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société **AMI Assurances**, Cité Les Pins Les Berges du Lac II – 1053 Tunis, au plus tard le **25 avril 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).
- La liste des candidatures agréées par la tutelle répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.assurancesami.com](http://www.assurancesami.com) ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'A.G.O.
- Les actionnaires ayant une participation dépassant les seuils d'éligibilité à cette candidature s'abstiendront de vote lors de la dite élection.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

#### Annexe 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

**Signature**

#### Annexe 2 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société Assurances Multirisques Ittihad.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et l'article 85 du codes des assurances et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

La société d'Articles Hygiéniques SAH porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que dans une perspective de développement de l'activité du groupe sur des marchés autres que ceux existants actuellement, et afin d'assurer une croissance garantissant sa pérennité, un «Term Sheet» approuvant un éventuel partenariat capitalistique a été signé avec un fonds d'investissement étranger.

Ce «Term Sheet» exprime une éventuelle collaboration avec ce partenaire financier qui a exprimé son intérêt à faire partie des actionnaires de la société mère SAH.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité .*

---

2014 - AS - 2192

---

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SANADETT SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis**

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 24 avril 2015 à 14 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Renouvellement ou nomination des administrateurs,
- Nomination du commissaire aux comptes,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, durant le délai légal.

---

2014 - AS - 2191

**AVIS DES SOCIETES**

**ARABIA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis**

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 24 avril 2015 à 15 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2014,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2014,
- Renouvellement ou nomination des administrateurs,
- Allocation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du Lac 2- Résidence EL KARAMA - Carré de l'Or - 1053 Tunis, durant le délai légal.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- ..9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 23 avril 2015 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 90.000.000 à 105.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .



**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage**  
**Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 16 avril 2015 à 10 heures** au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2014 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Renouvellement du mandat des administrateurs;
- 6- Affectation des résultats;
- 7- Fixation des jetons de présence

**AVIS DES SOCIETES**

**BEST LEASE**

**Siège social** : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le 5 mars 2015 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 Avril 2015 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises ( la Maison de L'entreprise ) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
- Lecture du rapport du contrôle Charaique relatif à l'exercice 2014.
- Approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2014 et des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2014.
- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2014.
- Répartition du bénéfice de l'exercice 2014.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Question diverses

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.  
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « **POUVOIR** » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2014 - AS - 2173

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT « **STEQ** »

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « **STEQ** » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique  
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7<sup>ème</sup> Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014 ;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2014 - AS - 2180

**AVIS DES SOCIETES**

**Changement de dirigeant**

**ATTIJARI GESTION**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007

**Adresse** : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 19 mars 2015 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 09 mars 2015 a décidé de nommer Madame Maya GHORBEL en qualité de Directeur Général de la société en remplacement de Madame Leila BEN KHEMIS BELHEDI.

**AVIS DES SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**Société Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien**

**Siège social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD -Les Berges du Lac -1053 Tunis-

**Décision ayant autorisée l'opération :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN », réunie le 05 Février 2015, a décidé de porter le capital de la société de **dix millions de dinars** (10 000 000 DT) à **quarante cinq millions de dinars** (45 000 000DT) et ce par l'émission, au pair, de **sept millions** (7 000 000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune, à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

**Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.**

**Caractéristiques de l'augmentation :**

**Montant: 35 000 000 DT**

Le capital social de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sera porté de **10 000 000 DT à 45 000 000 DT par l'émission de 7 000 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

**Prix d'émission :**

Les actions nouvelles seront émises **au pair au prix de 5 dinars chacune.**

**Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 7 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015.**

**Exercice du droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux 7 000 000 actions sera réservée aux actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** à raison de **sept (7) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes.**
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

**Période de souscription :**

La période de souscription est fixée de trente (30) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt : «CIL 2015-1 »**

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés



- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.**

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 06 AVRIL 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,887%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,896%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,978%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,996%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,004%	999,676
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,013%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,031%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,048%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,070%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,083%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,098%	1 001,262
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,100%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,118%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,371%	923,658
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,458%	996,430
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,752%	1 020,279
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,934
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,844
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	803,313
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,452
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	968,088
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,403
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,346
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,752
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,367
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,420

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,397	154,440		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,640	13,644		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,513	100,519		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,405	1,406		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,754	37,765		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,309	51,322		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,204	162,426		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	579,790	577,849		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,445	115,374		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,614	126,414		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,472	121,454		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,866	112,812		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,659	99,138		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,795	130,930		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,142	89,999		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,230	103,127		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	106,694	106,895		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,584	105,898		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 462,195	1 463,603		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 392,340	2 397,495		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	109,666	109,851		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,292	104,476		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,208	132,190		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En dissolution	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	129,107	128,007		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,039	15,944		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 206,648	5 212,310		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 055,230	5 061,213		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,337	2,338		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,042	2,044		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,094	1,097		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,000	1,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,647	109,683
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,938	104,966
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	107,067	107,098
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,792	103,803
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,085	105,122
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,796	107,829
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,500	105,533
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,952	103,982
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,929	103,956
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,057	106,087
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,038	103,066
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,205	105,238
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,193	105,223
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,689	107,721
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,695	106,727
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,248	104,278
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,612	103,643
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,748	105,779
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,851	103,885
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,741	104,772
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,854	105,882
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,763	103,800
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,690	104,729
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,863	105,893
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,345	103,376

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,634	10,638
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,784	103,818
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,122	105,158
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,248	100,274
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,524	102,606
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,153	63,906
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,344	147,023
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 488,997	1 487,027
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,955	113,977
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,331	112,343
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,615	86,100
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,410	17,394
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	277,621	277,809
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,555	31,500
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 361,571	2 359,452
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,306	75,100
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,089	57,044
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,232	97,073
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	103,791	103,558
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,041	90,762
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,377	11,360
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,432	12,407
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,857	15,790
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,994	14,919
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,296	13,277
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,714	11,702
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,709	10,690
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,791	10,792
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,934	130,287
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	125,473	125,841
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,199	10,234
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	102,337	101,830
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,380	20,326
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,610	73,647
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,402	76,257
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,358	97,307
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,038	84,743
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,356	96,157
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	105,180	105,155
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,702	8,659
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,690	6,693
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,515	98,163
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,690	103,763
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	97,661	97,974
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,060	141,624
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,865	9,824
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	118,282	117,846
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,361	119,345
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,431	105,764
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,383	102,132
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	186,251	187,381
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	170,633	171,716
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	148,805	149,521
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 765,132	13 002,668
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,874	19,046
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,063	137,564
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	102,042	102,564
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,370	118,757
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 673,650	8 594,995
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,021	9,003
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,139	99,287
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,973	101,060
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,999	9,035
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,211	99,075

\* En dissolution pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarak ZAHAF et Mr. Mohamed AMMAR.

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (retraité en proforma)	31/12/2013 (publié)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1</b>	<b>4 157 409</b>	<b>3 815 392</b>	<b>3 815 392</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>		<b>191 054 054</b>	<b>157 413 769</b>	<b>157 413 769</b>
Créances de Leasing : encours financiers		188 899 493	158 423 344	158 423 344
Moins : provisions 1		<7 878 384>	<7 070 395>	<7 070 395>
	<b>2</b>	<b>181 021 110</b>	<b>151 352 949</b>	<b>151 352 949</b>
Créances de Leasing : impayées		10 784 585	9 404 449	9 404 449
Moins : provisions 2		<6 956 081>	<5 778 734>	<5 778 734>
	<b>3</b>	<b>3 828 503</b>	<b>3 625 715</b>	<b>3 625 715</b>
Créances de leasing encours		6 204 442	2 435 105	2 435 105
<b>Portefeuille titre de placement</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Portefeuille titres d'investissement</b>	<b>5</b>	<b>5 202 202</b>	<b>5 272 799</b>	<b>5 272 799</b>
titres d'investissement		5 602 581	5 602 581	5 602 581
Moins : provisions 3		<400 379>	<329 782>	<329 782>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>6</b>	<b>1 762 016</b>	<b>1 735 452</b>	<b>1 735 452</b>
Immobilisations propres		3 996 121	3 736 264	3 736 264
Moins : Amortissement		<2 234 105>	<2 000 812>	<2 000 812>
<b>Autres Actifs (*)</b>	<b>7</b>	<b>8 497 652</b>	<b>4 621 919</b>	<b>4 681 460</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>210 673 334</b>	<b>173 359 331</b>	<b>173 418 872</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

**BILAN ARRETE AUX 31/12/2014**

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (retraité en proforma)	31/12/2013 (publié)
<b><u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u></b>				
<b><u>PASSIFS</u></b>				
Dettes envers les établissements financiers	8	128 464	175 037	175 037
Dettes envers la clientèle	9	2 073 767	1 871 131	1 871 131
Emprunt et dettes rattachées	10	167 080 404	131 973 171	131 973 171
Fournisseurs et comptes rattachés	11	7 832 952	7 236 857	7 236 857
Autres passifs courants (*)	12	2 526 324	1 961 021	1 632 797
<b>Total des passifs</b>		<b>179 641 912</b>	<b>143 217 217</b>	<b>142 888 993</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital social		20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves légale		894 395	814 472	814 472
Autres réserves		4 508 539	4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital		3 500 000	3 500 000	3 500 000
Réserves fond social		88 158	108 395	108 395
Modifications comptables (*)		<387 765>	<528 967>	-
Résultat reportés		1 518 550	1 579 117	1 579 117
<b>Total des capitaux propres avant résultat (*)</b>		<b>30 121 878</b>	<b>29 981 554</b>	<b>30 510 522</b>
Résultat de l'exercice (*)		909 544	160 560	19 357
<b>Total des capitaux propres après résultat (*)</b>	<b>13</b>	<b>31 031 422</b>	<b>30 142 114</b>	<b>30 529 879</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>210 673 334</b>	<b>173 359 331</b>	<b>173 418 872</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

**ETAT DE RESULTAT**

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2014	31/12/2013 (retraité en proforma)	31/12/2013 (publié)
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>				
Intérêt de crédit bail (*)		16 044 016	14 133 291	13 862 783
Autres produits d'exploitation		1 060 892	948 715	948 715
Variation des produits réservés (*)		<11 999>	<531 136>	<260 628>
Charges financières nettes (*)		<9 691 070>	<7 782 683>	<8 138 836>
Produit du portefeuille commercial et d'investissement (*)		78 063	120 068	234 967
<b>Produits nets</b>	<b>14</b>	<b>7 479 902</b>	<b>6 888 255</b>	<b>6 647 001</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>				
Charges de personnel	15	<2 448 166>	<2 109 937>	<2 109 937>
Dotation net aux provisions créances douteuses	16	<1 973 338>	<2 098 073>	<2 098 073>
Dotation sur titres		<70 597>	<43 883>	<43 883>

Dotations aux amortissements des immo propres	18	<341 069>	<365 141>	<365 141>
Dotations pour risques et charges		<32 328>	189 590	189 590
Autres charges d'exploitation (*)	19	<1 948 056>	<1 994 315>	<1 753 061>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;6 813 554&gt;</b>	<b>&lt;6 421 760&gt;</b>	<b>&lt;6 180 506&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>666 348</b>	<b>466 495</b>	<b>466 495</b>
Autres gains ordinaires		442 701	303 954	303 954
Autres pertes ordinaires		<14 319>	<573 136>	<573 136>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 094 730</b>	<b>197 313</b>	<b>197 313</b>
Impôt sur les sociétés (*)		<185 185>	<36 753>	<177 956>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>909 544</b>	<b>160 560</b>	<b>19 357</b>
Eléments extraordinaires				
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>909 544</b>	<b>160 560</b>	<b>19 357</b>
Effet de la modification comptable (*)		<387 765>	<528 967>	0
<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>		<b>521 779</b>	<b>&lt;368 408&gt;</b>	<b>19 357</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(En dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients		106 060 352	86 468 802
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing		-127 252 459	-82 674 144
Sommes versés au personnel et aux		-2 231 464	-2 183 239
Titres de placement		0	-498 642
Intérêts payés CMT		-9 814 406	-6 822 957
Autres flux de trésorerie		-1 227 245	-1 912 026
Etat impôts et taxes payés		-56 656	-37 357
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>		<b>-34 521 878</b>	<b>-7 659 563</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres		-368 201	-302 478
Enc. de la cession d'immo. Propres		48 100	121 179
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières		0	-6 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>		<b>-320 101</b>	<b>-187 299</b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>			

Enc. suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Enc. provenant des emprunts (*)	272 350 000	211 341 000
Remboursements d'emprunts (*)	-237 119 431	-201 698 874
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>35 230 569</b>	<b>9 642 126</b>

<b>Variation de trésorerie</b>	<b>388 591</b>	<b>1 795 264</b>
Trésorerie au début de l'exercice	3 640 355	1 845 091
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 028 946</b>	<b>3 640 355</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

## MODERN LEASING

### ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En dinars tunisiens)

31/12/2014 31/12/2013

#### ENGAGEMENTS DONNES

Engagement de financement en faveur de la clientèle	10 031 470	3 539 532
Engagements sur titres	-	-
<b>Engagements donnés</b>	<b>10 031 470</b>	<b>3 539 532</b>

#### ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues	2 500 000	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	33 069 373	27 208 867
Valeurs des biens, objet de leasing	160 834 373	133 602 092
<b>Engagements reçus</b>	<b>196 403 746</b>	<b>163 310 959</b>

#### ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	-	-
---------------------------------------	---	---



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » arrêtés au 31/12/2014, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

**2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

**2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :**

**a. Créances immobilisées :**

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

**b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

#### **c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

#### **d. Provisions additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

## **2.2. Comptabilisation des charges encourues :**

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

## **2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :**

### **a. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### **b. Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée d'utilisation estimée</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

## **2.4. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité**

Au 31/12/2014 il a été décidé de procéder à des retraitements en proforma sur les données historiques au 31/12/2013. Ces retraitements ont été opérés conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables » et visent à :

- Assurer la comparabilité des données historiques par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2014,
- Améliorer la pertinence de l'information financière publiée.

Les modifications comptables opérées ont porté sur :

- Une correction des capitaux propres d'ouverture et des postes « autres passifs courants » et « autres actifs courants », afin de refléter l'incidence du redressement fiscal qu'a subi la société au cours de l'exercice 2014 sur les résultats reportés et les postes de bilan concernés ainsi que celle du montant du minimum d'impôt acquitté au titre de l'exercice 2013, suite à la correction de la base de calcul du minimum d'impôt.
- Un changement de présentation de certains postes de l'état de résultat.

L'ensemble des retraitements effectués et de leurs incidences sur les différentes rubriques du bilan et de l'état de résultat, se présente ainsi :

### **a- Retraitement du bilan, données comparatives au 31 décembre 2013**

<b>Rubrique</b>	<b>Nature du retraitement</b>	<b>Montant avant retraitement</b>	<b>Effet de la modification comptable</b>	<b>Montant après retraitement</b>
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>30 510 522</b>	<b>- 528 967</b>	<b>29 981 554</b>

	Effet de la modification comptable relative au redressement fiscal		-528 967	
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>19 357</b>	<b>141 202</b>	<b>160 559</b>
	Impôt sur les sociétés		141 202	
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>		<b>30 529 879</b>	<b>-387 765</b>	<b>30 142 114</b>
<b>Autres passifs courants</b>		<b>1 632 797</b>	<b>328 224</b>	<b>1 961 021</b>
	Etat impôts et taxes		328 224	
<b>Autres actifs courants</b>		<b>4 681 460</b>	<b>-59 541</b>	<b>4 621 919</b>
	Etat impôts et taxes		-59 541	

**b- Retraitement de l'état de résultat, données comparatives au 31 décembre 2013**

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>Intérêt de crédit bail</b>		<b>13 862 783</b>	<b>270 508</b>	<b>14 133 291</b>
	Rattachement produit perçus d'avance		270 508	
<b>Variation des produits réservés</b>		<b>-260 628</b>	<b>-270 508</b>	<b>-531 136</b>
	Rattachement produit perçus d'avance		-270 508	
<b>Charges financières nettes</b>		<b>-8 138 836</b>	<b>356 153</b>	<b>-7 782 683</b>
	Commissions et services rattachés		241 254	
	Produits financiers		114 899	
<b>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</b>		<b>234 967</b>	<b>-114 899</b>	<b>120 068</b>
	Produits financiers		-114 899	
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-1 753 061&gt;</b>	<b>-241 254</b>	<b>-1 994 315</b>
	Commissions et services rattachés		-241 254	

**c- Retraitement de l'état de flux, données comparatives au 31 décembre 2013**

Les encaissements et les décaissements relatifs aux renouvellement des billets de trésorerie ont été pris en compte au niveau des encaissements provenant des emprunts et des décaissements provenant des emprunts

**3. FAILTS SAILLANTS DE L'EXERCICE**

a- Suite à la demande de restitution du crédit de TVA, et conformément à la procédure en vigueur, la société MODERN LEASING a fait l'objet courant l'exercice 2014 d'une vérification fiscale au titre de la période :

- 2010 à 2013 en matière de TVA.
- 2010 en matière de l'impôt sur les sociétés et des autres taxes et impôts (TFP, FOPROLOS, TCL, retenue à la source).

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices concernés a abouti à un redressement en matière de l'impôt sur les sociétés pour un montant **787 351 Dinars** et à une correction du montant du crédit de la TVA de **188 729 Dinars**. Celle-ci a été adressée à la Société en Décembre 2014.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la Société a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2015.

En date du 27 février 2015, l'administration fiscale a notifié à la Société Modern leasing sa réponse à l'opposition formulée. La notification a ramené le montant du redressement à **469 426 Dinars** au titre de l'impôt sur les sociétés et à corriger le montant du crédit de la TVA pour un montant **59 541 Dinars**.

La société a répondu favorablement à cette réponse et a procédé au règlement du montant de redressement.

b- Le redressement fiscal ayant impacté les exercices antérieurs, la société a retraité l'information comptable publiée au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables ».

#### **4. NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

##### **Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2014, à **4 157 409 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Banques	4 157 108	3 814 096	343 012
Caisse	301	1 296	-995
<b>Total</b>	<b>4 157 409</b>	<b>3 815 392</b>	<b>342 017</b>

##### **Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :**

Au 31 décembre 2014, le montant des encours financiers a atteint **181 021 110 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variations	Notes
Immobilisations données en Leasing	29 898 231	35 915 481	-6 017 250	
Amortissements Leasing	-28 555 476	-34 026 626	5 471 150	
Créances immobilisées	188 946 279	157 897 168	31 049 111	
<b>Sous-total</b>	<b>190 289 034</b>	<b>159 786 023</b>	<b>30 503 011</b>	<b>2.1</b>
Intérêt perçus d'avance	-1 389 541	-1 362 678	-26 863	
<b>Créances de leasing : encours financiers</b>	<b>188 899 494</b>	<b>158 423 344</b>	<b>30 476 150</b>	
Provisions sur encours	-6 833 548	-6 276 630	-556 918	<b>2.2</b>
Provisions collectives	-944 116	-793 765	-150 351	
Provision additionnelle	-100 720	-	-100 720	
<b>Total des provisions</b>	<b>-7 878 384</b>	<b>-7 070 395</b>	<b>- 807 989</b>	
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>181 021 110</b>	<b>151 352 949</b>	<b>29 668 161</b>	<b>2.2</b>

##### **Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :**

Le poste créances immobilisées brutes au 31 décembre 2014 a atteint **190 289 034 DT**.

Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellé	En Principal			En Intérêts			Total
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et	A plus de cinq ans	
<b>Loyer</b>	67 485 074	118 476 964	4 326 996	14 984 408	17 439 824	645 141	<b>223 358 407</b>
<b>Total</b>	<b>190 289 034</b>			<b>33 069 373</b>			<b>223 358 407</b>

Note 2.2 – Encours nets des provisions :

Au 31 Décembre 2014, le montant des encours nets des provisions a atteint **181 021 109 DT** et se détaille par classe de risque comme suit :

Classe de risque	Engagement brut 31/12/2014	Produits perçus d'avance	Provisions			Encours nets au 31/12/2014
			Au 31/12/2013	(Dotation)/ Reprise	Au 31/12/2014	
Classe A	131 850 202	-101 544	-	-	-	131 748 658
Classe B 1	42 882 120	-552 924	-	-	-	42 329 196
Classe B 2	2 991 753	-1 200	-8 475	-14 325	-22 800	2 967 754
Classe B 3	1 404 536	-6 531	-164 847	135 188	-29 659	1 368 345
Classe B 4	11 160 423	-727 342	-6 103 307	-778 502	-6 881 809	3 551 273
Provisions collectives	-	-	-793 765	-150 351	-944 116	-944 116
<b>Total</b>	<b>190 289 034</b>	<b>-1 389 541</b>	<b>-7 070 394</b>	<b>-807 990</b>	<b>-7 878 384</b>	<b>181 021 109</b>

**Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets**

Note 3.1 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2014, un solde net de **3 828 503 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Créances clients	10 784 585	9 404 449	1 380 136
Provisions pour dépréciation comptes clients	-5 556 342	-4 390 993	-1 165 349
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494	-
Marges réservées	-1 132 246	-1 120 247	-11 999
<b>Total</b>	<b>3 828 503</b>	<b>3 625 715</b>	<b>202 788</b>

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 31/12/2014, se présente comme suit :

Classe de risque	Valeur brute 31/12/2014	Provisions			Marges réservés et produits réservés suite relocations et consolidations
		Au 31/12/2013	Dotation/ Reprise	Au 31/12/2014	au 31/12/2014
Classe A	3 028	-	-	-	-
Classe B 1	3 034 290	-	-	-	-
Classe B 2	674 231	-60 551	-82 991	-143 542	107 478
Classe B 3	790 988	-425 450	126 700	-298 750	110 232
Classe B 4	6 282 048	-3 904 992	-1 209 058	-5 114 050	1 182 030
<b>Total</b>	<b>10 784 585</b>	<b>-4 390 993</b>	<b>-1 165 349</b>	<b>-5 556 342</b>	<b>1 399 740</b>

**Note 3.2 – Analyse classification des actifs**

	Classe A	Classe B 1	Classe B 2	Classe B 3	Classe B 4	Total
Créances de leasing encours financiers	131 748 658	42 329 196	2 990 554	1 398 004	10 433 082	188 899 493
Impayés	3 028	3 034 290	674 231	790 988	6 282 048	10 784 585
Contrat en instance de mise en force	6 204 442	-	-	-	-	6 204 442
<b>Créances de leasing encours financiers</b>	<b>137 956 127</b>	<b>45 363 485</b>	<b>3 664 785</b>	<b>2 188 993</b>	<b>16 715 130</b>	<b>205 888 519</b>
Avances reçues	1 398 753	-	-	-	-	1 398 753
<b>Encours global</b>	<b>136 557 374</b>	<b>45 363 485</b>	<b>3 664 785</b>	<b>2 188 993</b>	<b>16 715 130</b>	<b>204 489 766</b>
Engagement hors bilan	9 773 165	258 306	-	-	-	10 031 471
<b>Total engagement</b>	<b>146 330 539</b>	<b>45 621 792</b>	<b>3 664 785</b>	<b>2 188 993</b>	<b>16 715 130</b>	<b>214 521 237</b>
Marges réservés	-	-	107 478	110 232	1 182 030	1 399 740
Provisions individuelles	-	-	166 342	328 409	11 895 138	12 389 889
Provisions additionnelles	-	-	-	-	100 720	100 720
<b>Couvertures des actifs classés B2, B3 et B4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>273 820</b>	<b>438 641</b>	<b>13 177 888</b>	<b>13 890 349</b>
Provisions collectives	729 622	214 495	-	-	-	944 117
<b>Couvertures des clients classés en A et B1</b>	<b>729 622</b>	<b>214 495</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>944 117</b>

**Note 4 – Portefeuille Titres de Placements :**

Ce poste totalise au 31 décembre 2014, un solde nul et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	Acquisitions	Cessions / Transfert	31/12/2014
Certificat de dépôt	500 000	10 000 000	10 500 000	-
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 500 000</b>	<b>-</b>

**Note 5 – Portefeuille titres d'investissements :**

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **5 202 202 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Immobilisations financières	5 602 581	5 602 581	-
Provisions sur immobilisations financières	-400 379	-329 782	-70 597
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 202 202</u></b>	<b><u>5 272 799</u></b>	<b><u>-70 597</u></b>

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :



Libellés	Valeurs au 31/12/2013	Mouvements 2014		Valeurs au 31/12/14	Provisions				Valeurs Nettes au 31/12/14
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Déc. 2013	Dotations	Reprise	Déc. 2014	
STIMEC	15 084	-	-	15 084	15 084	-	6 902	8 182	6 902
SALIM	372 936	-	-	372 936	-	-	-	-	372 936
SIMSICAR	900 075	-	-	900 075	-	-	-	-	900 075
SGRC	199 990	-	-	199 990	-	-	-	-	199 990
SMT	25 000	-	-	25 000	25 000	-	-	25 000	-
BH TECHNOL	115 000	-	-	115 000	115 000	-	-	115 000	-
SIFIB	498	-	-	498	-	-	-	-	498
UTB	5 998	-	-	5 998	5 998	-	-	5 998	-
<b>Fonds gérés SIM SICAR</b>	<b>3 868 000</b>	-	-	<b>3 868 000</b>	<b>158 398</b>	<b>91 551</b>	<b>6 783</b>	<b>243 167</b>	<b>3 624 833</b>
<b>Fonds gérés ATID</b>	<b>100 000</b>	-	-	<b>100 000</b>	<b>10 302</b>	<b>0</b>	<b>7 270</b>	<b>3 032</b>	<b>96 968</b>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>5 602 581</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>5 602 581</i></b>	<b><i>329 782</i></b>	<b><i>91 551</i></b>	<b><i>20 955</i></b>	<b><i>400 379</i></b>	<b><i>5 202 202</i></b>

**Note 6 – Immobilisations propres :**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2014 un total net de **1 762 016 DT** et se détaille comme suit :

<i><u>Libellés</u></i>	<i><u>Val. Brute au 31/12/13</u></i>	<i><u>Acquisition 2014</u></i>	<i><u>Cession 2014</u></i>	<i><u>Val. Brute au 31/12/14</u></i>	<i><u>Amort au 31/12/13</u></i>	<i><u>Dotations 2014</u></i>	<i><u>Amort sur cession</u></i>	<i><u>Amort au 31/12/14</u></i>	<i><u>VCN au 31/12/14</u></i>
Logiciels	1 501 206	164 525	-	1 665 731	-1 165 920	-194 098	-	-1 360 018	305 713
Terrain	711 340	-	-	711 340	-	-	-	-	711 340
Constructions	316 021	-	-	316 021	-21 709	-6 320	-	-28 029	287 992
A.A.I.	315 953	3 760	1 983	317 731	-145 868	-27 657	1 421	-172 104	145 627
M.M.B.	161 483	611	19 114	142 980	-64 986	-20 270	19 109	-66 147	76 833
Matériel Informatique	457 620	58 928	-	516 548	-394 115	-54 796	-	-448 911	67 637
Autres matériels	50 560	2 365	-	52 925	-32 656	-3 681	-	-36 337	16 588
Matériel roulant	222 081	138 012	87 246	272 846	-175 558	-34 247	87 246	-122 559	150 288
<b><i><u>Total</u></i></b>	<b><i><u>3 736 264</u></i></b>	<b><i><u>368 201</u></i></b>	<b><i><u>108 343</u></i></b>	<b><i><u>3 996 121</u></i></b>	<b><i><u>-2 000 812</u></i></b>	<b><i><u>-341 069</u></i></b>	<b><i><u>107 776</u></i></b>	<b><i><u>-2 234 105</u></i></b>	<b><i><u>1 762 016</u></i></b>

**Note 7 – Autres Actifs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **8 497 652 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variation	Note
Frais d'émission des emprunts	108 869	86 143	86 143	22 726	
Fournisseurs, avances et acomptes	1 616 195	697 248	697 248	918 947	
Prêts au personnel long terme	114 287	162 178	162 178	-47 891	
Cautionnements	2 100	16 054	16 054	-13 954	
Prêts au personnel court terme	190 251	161 526	161 526	28 725	
Charges comptabilisées d'avance	57 305	3 271	3 271	54 034	
Etat, impôts et taxes	6 314 938	3 355 424	3 414 965	2 899 973	7.1
Compte d'attente	95 059	80 567	80 567	14 492	
Débiteurs divers	10 865	1 986	1 986	8 879	
Produits à recevoir	2 688	57 522	57 522	-54 834	
<b>Total brut</b>	<b>8 512 555</b>	<b>4 621 919</b>	<b>4 681 460</b>	<b>3 831 095</b>	
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-14 904	-	-	-14 904	
<b>Total</b>	<b>8 497 652</b>	<b>4 621 919</b>	<b>4 681 460</b>	<b>3 816 192</b>	

**Note 7.1 – Etat impôts et taxes :**

Le montant des impôts et taxes a atteint **6 314 938 DT** au 31 décembre 2014 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variation
Retenue à la source sur placement et jetons de présence	22 020	37 358	37 358	-15 338
Acomptes prévisionnels	33 078	102 287	102 287	-69 209
Etat, impôts et taxes, Report TVA (*)	6 259 840	3 215 779	3 275 320	3 044 061
<b>Total</b>	<b>6 314 938</b>	<b>3 355 424</b>	<b>3 414 965</b>	<b>2 959 514</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

**Note 8 – Dettes envers les établissements financiers :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2014, à **128 464 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Banques	128 464	175 037	-46 573
<b>Total</b>	<b>128 464</b>	<b>175 037</b>	<b>-46 573</b>

**Note 9 – Dettes envers la clientèle :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **2 073 767 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients créditeurs	2 073 767	1 871 131	202 636
<b>Total</b>	<b>2 073 767</b>	<b>1 871 131</b>	<b>202 636</b>

**Note 10 – Emprunts et dettes rattachées :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **167 080 404 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2013	Accords / Souscription	Reclassements renouvellement abonnements	Règlements	Solde au 31/12/2014	Note
Emprunts à long terme	67 935 746	128 500 000	-17 442 023	100 000 000	78 993 724	<b>10.1</b>
Emprunts à court terme	12 747 596	-	17 442 023	13 869 431	16 320 188	<b>10.2</b>
Emprunt obligataire	26 000 000	-	-	-	26 000 000	
Découvert mobilisé	-	11 000 000	-	8 500 000	2 500 000	
Intérêts courus	1 908 331	-	1 987 417	1 908 331	1 987 417	<b>10.3</b>
Billets de trésorerie	23 500 000	132 850 000	-	114 750 000	41 600 000	
Intérêts payés d'avances	-118 502	-	-202 422	-	-320 924	
<b>Total</b>	<b>131 973 171</b>	<b>272 350 000</b>	<b>1 784 995</b>	<b>239 027 762</b>	<b>167 080 405</b>	

**Note 10.1 – Emprunts à long terme :**

Le montant des emprunts à long terme a atteint 78 993 724 DT, au 31 décembre 2014, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2013	Accords / Souscription	Reclassements ou règlement	Solde au 31/12/2014
Crédit BH	24 113 657	10 000 000	7 639 777	26 473 880
Crédit BIAT	4 089 946	-	1 441 799	2 648 147
Crédit AMEN BANK	4 017 858	8 500 000	3 646 989	8 870 869
Crédit EL BARAKA	25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000
Crédit TQB	2 000 000	-	571 429	1 428 571
Crédit ATTIJARI BANQUE	3 214 285	5 000 000	1 288 480	6 925 805
Crédit STB	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000
Crédit BTE	-	5 000 000	853 548	4 146 452
<b>Total</b>	<b>67 935 746</b>	<b>128 500 000</b>	<b>117 442 023</b>	<b>78 993 724</b>

Note 10.2 – Emprunts à court terme :

Le montant des emprunts à court terme a atteint **16 320 188 DT** au 31 décembre 2014, détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Reclassements/ Renouvellements/ Abonnements</b>	<b>Règlements</b>	<b>31/12/2014</b>
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	6 232 511	7 639 778	6 801 360	7 070 929
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 799	1 441 799	1 441 799	1 441 799
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	1 428 571	3 646 989	1 981 557	3 094 003
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	359 000	853 548	359 000	853 548
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	571 429	571 429	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	714 286	1 288 480	714 286	1 288 480
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>Total</b>	<b>12 747 596</b>	<b>17 442 023</b>	<b>13 869 431</b>	<b>16 320 188</b>

Note 10.3 – Intérêts courus :

Les intérêts courus et non échus sur les crédits bancaires s'élèvent à **1 987 417 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Variations</b>
Intérêts sur crédit BH	54 757	68 896	-14 139
Intérêts sur crédit BTE	43 341	-	43 341
Intérêts sur crédit AMEN BANK	52 622	22 476	30 146
Intérêts sur crédit ALBARAKA BANK	204 386	197 267	7 119
Intérêts courus ZITOUNA	106 464	81 754	24 710
Intérêts courus ATTIJARI	33 384	35 592	-2 209
Intérêts courus STB	24 709	34 592	-9 883
Intérêts courus emprunt obligataire	1 467 754	1 467 754	-
<b>Total</b>	<b>1 987 417</b>	<b>1 908 331</b>	<b>79 086</b>

Note 11 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2014, un solde **7 832 952 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs Leasing	7 491 057	6 910 632	580 425
Fournisseurs divers	341 894	326 225	15 669
<b>Total</b>	<b>7 832 952</b>	<b>7 236 857</b>	<b>596 095</b>

**Note 12– Autres passifs courants :**

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2014 à **2 526 324 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variations
Etat, impôts et taxes (*)	883 065	637 300	309 076	573 989
CNSS à payer	168 480	147 117	147 117	21 363
Compte d'attente	118 977	118 977	118 977	-
Tantièmes à payer	3 333	3 333	3 333	-
Dividendes à payer	193	193	193	-
Assurance Groupe	10 127	5 225	5 225	4 902
Impôts sur les bénéfices	221 939	177 956	177 956	43 983
Charges à payer	819 662	539 899	539 899	279 763
Provisions pour congés payés	75 941	184 434	184 434	-108 493
Provisions pour risques	163 956	146 531	146 531	17 425
Produit Const d'Avance	60 651	-	-	60 651
Créditeurs divers	-	56	56	-56
<b>Total</b>	<b>2 526 324</b>	<b>1 961 021</b>	<b>1 632 797</b>	<b>893 527</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

**Note 13 – Capitaux propres :**

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification Comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2013 (*)	20 000 000	814 472	4 204 047	3 500 000	304 492	108 394	1 579 117		19 357	30 529 879
Modifications comptables (*)								-528 967	141 202	-387 765
<b>Solde au 31/12/2013 retraité (*)</b>	<b>20 000 000</b>	<b>814 472</b>	<b>4 204 047</b>	<b>3 500 000</b>	<b>304 492</b>	<b>108 394</b>	<b>1 579 117</b>	<b>-528 967</b>	<b>160 559</b>	<b>30 142 114</b>
Affectation du résultat		79 924					-60 567	141 202	-160 559	0
Dividendes										0
Crédits non remboursables						-20 236				-20 236
Résultat de l'exercice									909 544	909 544
<b><u>Solde au 31/12/2014</u></b>	<b><u>20 000 000</u></b>	<b><u>894 395</u></b>	<b><u>4 204 047</u></b>	<b><u>3 500 000</u></b>	<b><u>304 492</u></b>	<b><u>88 158</u></b>	<b><u>1 518 550</u></b>	<b><u>-387 765</u></b>	<b><u>909 544</u></b>	<b><u>31 031 422</u></b>

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **31 031 422 DT** et s'analyse comme suit :

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

**Note 14 – Produits nets de leasing :**

Les revenus nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2014 à **7 479 902 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variations	Note
Loyers leasing (*)	16 365 217	14 883 437	14 612 929	1 481 780	
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-321 201	-750 146	-750 146	428 945	
<b>Intérêts sur loyers leasing</b>	<b>16 044 016</b>	<b>14 133 291</b>	<b>13 862 783</b>	<b>1 910 725</b>	
- Dotation marge	-326 448	-883 743	-883 743	557 295	
- Reprise marge	314 450	352 607	352 607	-38 157	
-Rattachement produits perçus d'avance (*)	-	-	270 508	-	
<b>Variations des marges réservées (*)</b>	<b>-11 999</b>	<b>-531 136</b>	<b>-260 628</b>	<b>519 137</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 060 892</b>	<b>948 715</b>	<b>948 715</b>	<b>112 177</b>	
- Intérêts de retard	633 690	650 696	650 696	-17 006	
- Services annexes	427 202	298 019	298 019	129 183	
<b>Charges Financières nettes (*)</b>	<b>9 691 070</b>	<b>7 782 683</b>	<b>8 138 836</b>	<b>1 908 387</b>	<b>14.1</b>
<b>Produit du portefeuille commercial et d'investissement (*)</b>	<b>78 063</b>	<b>120 068</b>	<b>234 967</b>	<b>-42 006</b>	
<b>Produits nets de leasing</b>	<b>7 479 902</b>	<b>6 888 255</b>	<b>6 647 001</b>	<b>591 647</b>	

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

**Note 14.1 – Charges financières :**

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2014 à **9 939 333 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variations
Intérêts sur billets de trés SICAV BHO	390 069	88 980	88 980	301 089
Intérêts sur billets de trés ASS SALIM	136 801	148 931	148 931	-12 130
Intérêts sur billets de trés TANIT LA POSTE	135 722	113 410	113 410	22 312
Intérêts sur billets de trés SIMSICAR	22 395	134 768	134 768	-112 373
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 749 169	1 610 773	1 610 773	138 396
Intérêts sur emprunts – BT		2 475	2 475	-2 475
Intérêts sur emprunts – BH	2 140 730	1 508 551	1 508 551	632 179
Intérêts sur emprunts – BIAT	306 002	376 083	376 083	-70 081
Intérêts sur emprunts – BTE	51 720	71 984	71 984	-20 264
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	541 772	360 355	360 355	181 417
Intérêts sur emprunts – TQB	142 752	168 913	168 913	-26 161
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	239 924	266 126	266 126	-26 202
Intérêts sur emprunts – STB	429 627	543 199	543 199	-113 572
Intérêts sur emprunts obligataires	1 691 965	1 621 008	1 621 008	70 957
Intérêts sur billets de trés HIFADH SICAV	-	30 303	30 303	-30 303
Intérêts sur billets de trés TUNISIE SICAV	193 552	37 077	37 077	156 475
Intérêts sur billets de trés ZITOUNA	872 663	591 073	591 073	281 590
Intérêts sur billets de trés ATTI OBLI	271 831	108 904	108 904	162 927
Intérêts sur billets de trés TUN EQUIT FUND	19 205	-	-	19 205
Intérêts sur billets de trés TUN PRUD FUND	13 938	-	-	13 938



Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variations
Moins value	-	71	71	-71
Pertes de changes	2 264	7 780	7 780	-5 516
Agios débiteurs	373 827	106 818	106 818	267 009
Autres charges financières	14 501	-	-	-
Comm / C A zitouna (*)	-	-	40 723	-
Commission SIFIB (*)	-	-	10 000	-
Commissions INTERMEDIAIRE (*)	-	-	20 102	-
Comm / C A ABC (*)	-	-	129 246	-
Commissions de gestion SIMSICAR (*)	-	-	38 680	-
Autres commissions (*)	-	-	2 502	-
<b>Total charges financières</b>	<b>9 740 428</b>	<b>7 897 582</b>	<b>8 138 835</b>	<b>1 828 345</b>
Agios créditeurs et intérêts des placements	48 319	114 533	-	-66 215
Gain de change	1 039	365	-	673
<b>Total charges financières nettes</b>	<b>9 691 070</b>	<b>7 782 683</b>	<b>8 138 835</b>	<b>1 908 387</b>

(\*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

#### **Note 15 – Charges du personnel :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **2 448 167 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variations
Salaires et compléments de salaires	1 193 336	1 022 960	170 376
Charges connexes aux salaires	382 173	291 052	91 121
Cotisations de sécurités sociales et assurance groupe	449 494	378 226	71 268
Variation de la provision pour congés à payer	-3 388	35 112	-38 500
Provision sur prime	426 552	382 587	43 965
<b>Total</b>	<b>2 448 167</b>	<b>2 109 937</b>	<b>338 230</b>

#### **Note 16 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2014, à **1 973 336 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2013	Dotations (Reprises) sur impayés	Dotations (Reprises) sur encours	Provisions additionnelle	Total des dotations ou des Reprises	Provisions au 31/12/2014
Classe A	-	-	-	-	-	-
Classe B 1	-	-	-	-	-	-
Classe B 2	-69 027	-82 991	-14 325	-	-97 316	-166 342
Classe B 3	-590 297	126 700	135 188	-	261 888	-328 409
Classe B 4	-10 008 299	-1 209 058	-778 502	-100 720	-1 987 559	-11 995 859
Provisions collectives	-793 765	-	-150 350	-	-150 350	-944 115
<b>Total</b>	<b>-11 461 388</b>	<b>-1 165 349</b>	<b>-807 989</b>	<b>-100 720</b>	<b>-1 973 336</b>	<b>-13 434 726</b>

#### **Note 17 – Dotations (Reprises) sur titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **70 597 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	Variation
STIMEC	-6 901	6 000	-12 901
Ciment de Bizerte	-6 782	12 794	-19 576

Topic	236	19 876	-19 640
Sotacib	60 956	-	60 956
Tunisie Tube	30 359	-	30 359
Fonds gérés ATID	-7 270	5 213	-12 483
<b>Total</b>	<b>70 597</b>	<b>43 883</b>	<b>26 715</b>

**Note 18 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à : **341 069 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013	variation
Logiciels	194 098	211 958	-17 860
Constructions	6 320	6 320	-
A.A.I.	27 657	27 547	110
M.M.B.	20 270	14 063	6 207
M. Informatiques	54 796	55 297	-501
Autres matériels	3 681	4 012	-331
Matériels roulants	34 247	45 944	-11 697
<b>Total</b>	<b>341 069</b>	<b>365 141</b>	<b>-24 072</b>

**Note 19 – Autres charges d'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **1 948 056 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013 (retraité)	31/12/2013 (publié)	Variations
Achats de matières et fournitures	82 703	58 017	58 017	24 685
<b>Total des achats</b>	<b>82 703</b>	<b>58 017</b>	<b>58 017</b>	<b>24 685</b>
Charges locatives	270 562	241 591	241 591	28 971
Entretiens et réparations	94 088	102 913	102 913	-8 826
Primes d'assurances	90 905	89 012	89 012	1 892
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>455 555</b>	<b>433 517</b>	<b>433 517</b>	<b>22 038</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	345 095	253 337	253 337	91 758
Publicités, publications, relations publiques	106 687	114 393	114 393	-7 706
Déplacements, missions et réceptions	102 293	38 078	38 078	64 215
Frais postaux et de télécommunications	144 680	205 327	205 327	-60 647
Services bancaires	13 537	10 179	10 179	3 357
Divers services extérieurs	86 648	104 656	104 656	-18 008
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>798 940</b>	<b>725 970</b>	<b>725 970</b>	<b>72 970</b>
Jetons de présence	71 250	91 500	91 500	-20 250
Autres charges diverses	113 669	194 861	194 861	-81 192
<b>Total des charges diverses</b>	<b>184 919</b>	<b>286 361</b>	<b>286 361</b>	<b>-101 442</b>
Impôts et taxes sur rémunération	24 093	23 222	23 222	871
TCL	39 932	35 594	35 594	4 337
Droits d'enregistrement et de timbres	66 047	76 807	76 807	-10 759
Contribution Conjointurelle	9 188	-	-	9 188
Autres impôts et taxes	60 500	64 719	64 719	-4 219
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>199 760</b>	<b>200 342</b>	<b>200 342</b>	<b>-582</b>
<b>Résorption des autres actifs</b>	<b>27 274</b>	<b>48 854</b>	<b>48 854</b>	<b>-21 580</b>
Comm / C A zitouna (*)	12 321	40 724	-	-28 403
Commission SIFIB (*)	3 000	10 000	-	-7 000

Commissions INTERMEDIAIRE (*)	112 422	20 102	-	92 320
Comm / C A ABC (*)	17 481	129 246	-	-111 765
Commissions de gestion SIMSICAR (*)	15 001	38 680	-	-23 679
Autres commissions (*)	38 681	2 502	-	36 179
<b>Total des commissions</b>	<b>198 906</b>	<b>241 254</b>	<b>-</b>	<b>-42 348</b>
<b>Total</b>	<b>1 948 056</b>	<b>1 994 315</b>	<b>1 753 061</b>	<b>-46 259</b>

(\*) : Chiffres retraites pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

#### **Note 20 – Autres gains ordinaires :**

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2014 à **442 700 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés.

#### **Note 21 – L'état de flux de trésorerie :**

La variation des flux de trésoreries au cours du de l'année 2014 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2014 avec un solde de 4 028 946 DT contre 3 640355 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 34 521 878 DT à la clôture de l'exercice 2014 contre un solde négatif de 7 659 563 DT à la clôture de l'exercice précédent.

#### **Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 23 mars 2015. Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

#### **Note 23 – Informations sur les parties liées**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

#### **1. Convention de Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis avec la BH:**

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des pré-loyers et des loyers facturés en HTVA. Le montant des produits constatés en 2014 est de **12 495 Dinars**.

#### **2. Convention de gestion des Fonds gérés avec la SIM SICAR**

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2014 s'élève à **38 680 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2014, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **3 868 000 Dinars**

#### **3. Convention de Location siège avec ASSURANCE SALIM**

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010. La société « Modern Leasing » a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2014 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **212 017 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

#### **4. Assurances souscrites auprès de l'ASSURANCE SALIM**

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **215 789 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<b>Police</b>	<b>Charges de l'exercice 2014 en dinars</b>
Assurance groupe	124 885
Automobile	15 560
Assurances engineering incendie et risque divers	19 842
Assurance pour départ à la retraite	55 502

#### **5. Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « SIFIB » :**

La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « SIFIB BH » (filiale de la BH) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « SIFIB » percevra une rétribution forfaitaire de **15 000 Dinars** hors taxes par an en contrepartie des services fournies.

#### **6. Contrat de leasing au profit de la société « STIMEC »**

La société « Modern leasing » a conclu, deux contrats de location au profit de la société « STIMEC » portant sur deux voitures de tourisme pour un montant de **82 765 Dinars** et du matériel d'exploitation pour un montant de **618 500 Dinars**.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2014 s'élève à **392 438 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à 14 719 DT.

#### **7. Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées**

Les encours des emprunts et des billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Crédits bancaire</b>	<b>Découvert mobilisé</b>	<b>Billets de trésorerie</b>	<b>Emprunts obligataire</b>	<b>Certificat de leasing</b>	<b>Total des encours</b>	<b>Charges financières</b>
BH	33 544 808	2 500 000	-	761 000	-	36 805 808	2 204 695
SIM SICAR	-	-	-	-	-	-	22 395
ASSURANCE SALIM	-	-	2 000 000	1 000 000	-	3 000 000	201 801
SICAV BHO	-	-	8 500 000	2 500 000	-	11 000 000	552 569
BARAKA	-	-	-	-	25 000 000	25 000 000	1 749 169
<b>Total</b>	<b>33 544 808</b>	<b>2 500 000</b>	<b>10 500 000</b>	<b>4 261 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>75 805 808</b>	<b>4 730 628</b>

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « MODERN LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **210 673 334 Dinars** et un bénéfice net avant modification comptable de **909 544 Dinars**, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

### **I - Opinion sur les états financiers**

1. Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société «Modern Leasing », comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

3. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

4. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

5. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

6. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé dans le cadre de nos travaux, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles :

7. Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

9. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2015

**Les commissaires aux comptes**

**P/ PROAUDIT**

**Mr.Tarak ZAHAF**

**P/CMA**

**Mr.Mohamed AMMAR**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU  
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

1-En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

**I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2014, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2014 :

Exercice d'octroi	Principal	Taux (TMM+)	Encours au 31/12/2014
2014	10 000 000	2,00%	9 431 151
2013	5 000 000	2,00%	4 269 251
2013	5 000 000	2,00%	4 420 869
2012	5 000 000	2,00%	3 438 246
2012	1 000 000	1,75%	647 293
2011	1 000 000	1,75%	612 075
2011	4 000 000	1,75%	2 451 279
2011	2 000 000	1,50%	1 224 150
2011	2 000 000	1,50%	1 170 029
2010	1 000 000	1,25%	437 447
2010	2 000 000	1,25%	882 424
2010	4 000 000	1,25%	1 615 647
2010	3 000 000	1,25%	1 087 909
2009	2 500 000	1,25%	716 064
2009	3 500 000	1,25%	1 140 973
<b>Total</b>	<b>36 000 000</b>		<b>33 544 808</b>

Le montant des charges financières de l'exercice 2014 au titre de ces crédits s'élève à **2 140 730 Dinars**

1.2. Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis :

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des préloyers et des loyers facturés en HTVA.

Le montant des produits constatés en 2014 est de **12 495 Dinars**.

1.3. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par la Banque de l'Habitat au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 Décembre 2014 s'élève à **761 000 Dinars**. Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **49 465 Dinars**.

1.4. Découvert mobilisé

La société « Modern Leasing » a obtenu, au cours de l'exercice 2014, auprès de la société mère « Banque de l'Habitat » des découverts bancaires pour un montant de **11 000 000 Dinars** dont l'encours au 31/12/2014 est de **2 500 000 Dinars**.

Le montant des charges financières de l'exercice 2014 au titre de ces découverts s'élève à **14 500 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » :

2.1. Fonds gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus value de cession,
  - Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2014 s'élève à **38 680 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2014, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **3 868 000 Dinars**.

2.2. Billet de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Du	Au	Montant en DT	Taux
09/09/2013	08/03/2014	2 000 000	6,30%

Les charges financières de l'exercice 2014 au titre de ces opérations s'élèvent à **22 395 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SICAV BHO » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Montant en DT	Taux	Du	Au
1 000 000	6,80%	22/11/2013	11/01/2014
1 500 000	7,00%	19/12/2013	19/03/2014
1 000 000	7,00%	15/01/2014	14/02/2014
1 000 000	7,00%	14/02/2014	26/03/2014
500 000	7,00%	04/03/2014	23/04/2014
1 000 000	7,15%	13/03/2014	02/05/2014
1 500 000	7,15%	19/03/2014	17/06/2014
1 000 000	7,15%	26/03/2014	24/06/2014
1 000 000	7,15%	02/05/2014	31/07/2014
2 500 000	7,15%	08/05/2014	06/08/2014
2 000 000	7,15%	17/06/2014	15/09/2014
1 000 000	7,15%	24/06/2014	22/09/2014
1 000 000	7,15%	31/07/2014	29/10/2014
1 500 000	7,15%	06/08/2014	04/12/2014
2 000 000	7,15%	15/09/2014	14/12/2014
1 000 000	7,15%	22/09/2014	21/12/2014
2 000 000	7,20%	10/10/2014	28/01/2015
1 000 000	7,20%	29/10/2014	27/01/2015
1 000 000	7,20%	29/10/2014	27/01/2015
1 500 000	7,20%	04/12/2014	04/03/2015
2 000 000	7,15%	14/12/2014	14/03/2015
1 000 000	7,20%	21/12/2014	20/01/2015

Le total des charges financières comptabilisées en 2014 s'élève à **390 069 Dinars**.

3.2. Emprunt obligataire

En 2012, la société Modern Leasing a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %. Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » à la date du 31 Décembre 2014 s'élève à **2 500 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **162 500 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

4.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « ASSURANCES SALIM » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Montant en DT	Taux	Du	Au
2 000 000	6,95%	14/09/2013	13/03/2014
2 000 000	7,25%	13/03/2014	13/03/2015

Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de ces opérations s'élèvent à **136 801 Dinars**.



#### 4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010. La société « Modern Leasing » a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2014 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **212 017 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

#### 4.3. Assurances

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **215 789 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2014 en dinars
Assurance groupe	124 885
Automobile	15 560
Assurances engineering incendie et risque divers	19 842
Assurance pour départ à la retraite	55 502

#### 5.4. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par l'ASSURANCES SALIM au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 Décembre 2014 s'élève à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **65 000 Dinars**.

#### 5- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA » :

La société « Modern Leasing » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » une convention cadre pour la coopération financière en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.

Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Montant en DT	Taux	Du	Au
500 000	6,72%	20/10/2013	20/01/2014
700 000	6,66%	04/11/2013	04/02/2014
5 000 000	6,66%	04/11/2013	04/02/2014
5 000 000	6,66%	06/11/2013	06/02/2014
4 300 000	6,66%	08/11/2013	08/02/2014
1 000 000	6,66%	09/11/2013	09/02/2014
1 000 000	6,66%	21/11/2013	21/02/2014
1 000 000	6,66%	26/11/2013	26/02/2014
1 000 000	6,75%	16/12/2013	16/03/2014
1 500 000	7,00%	22/12/2013	22/03/2014
1 500 000	7,00%	23/12/2013	23/03/2014
2 500 000	7,00%	28/12/2013	28/03/2014
500 000	6,99%	20/01/2014	20/04/2014
700 000	6,96%	04/02/2014	04/05/2014
5 000 000	6,96%	04/02/2014	04/05/2014
5 000 000	6,96%	06/02/2014	06/05/2014
4 300 000	6,96%	08/02/2014	08/05/2014
1 000 000	6,96%	09/02/2014	09/05/2014
1 000 000	6,96%	21/02/2014	21/05/2014
1 000 000	6,96%	26/02/2014	26/05/2014

Montant en DT	Taux	Du	Au
1 000 000	6,93%	16/03/2014	16/06/2014
1 500 000	6,93%	24/03/2014	24/06/2014
1 500 000	6,93%	23/03/2014	23/06/2014
2 500 000	6,93%	30/03/2014	30/06/2014
500 000	6,97%	21/04/2014	21/07/2014
700 000	6,97%	05/05/2014	05/08/2014
5 000 000	6,97%	05/05/2014	05/08/2014
5 000 000	6,97%	06/05/2014	06/08/2014
4 300 000	6,97%	08/05/2014	08/08/2014
1 000 000	6,97%	10/05/2014	10/08/2014
1 000 000	6,97%	21/05/2014	21/08/2014
1 000 000	6,97%	26/05/2014	26/08/2014
1 000 000	6,95%	16/06/2014	16/09/2014
1 500 000	6,95%	23/06/2014	23/09/2014
1 500 000	6,95%	24/06/2014	24/09/2014
2 500 000	6,95%	30/06/2014	30/09/2014
500 000	7,03%	21/07/2014	21/10/2014
700 000	7,23%	06/08/2014	06/11/2014
5 000 000	7,23%	05/08/2014	05/11/2014
5 000 000	7,23%	06/08/2014	06/11/2014
4 300 000	7,23%	08/08/2014	08/11/2014
1 000 000	7,23%	10/08/2014	10/11/2014
1 000 000	7,23%	21/08/2014	21/11/2014
1 000 000	7,23%	26/08/2014	26/11/2014
1 000 000	7,19%	16/09/2014	16/12/2014
1 500 000	7,19%	25/09/2014	25/12/2014
1 500 000	7,19%	25/09/2014	25/12/2014
2 500 000	7,19%	30/09/2014	30/12/2014
500 000	7,17%	21/10/2014	21/01/2015
5 000 000	7,18%	05/11/2014	05/02/2015
5 000 000	7,18%	06/11/2014	06/02/2015
700 000	7,18%	07/11/2014	07/02/2015
1 000 000	7,18%	10/11/2014	10/02/2015
4 300 000	7,18%	12/11/2014	12/02/2015
1 000 000	7,18%	21/11/2014	21/02/2015
1 000 000	7,18%	26/11/2014	26/02/2015
1 000 000	7,18%	16/12/2014	16/03/2015
1 500 000	7,18%	25/12/2014	25/03/2015
1 500 000	7,18%	25/12/2014	25/03/2015
2 500 000	7,18%	30/12/2014	30/03/2015

Les charges financières de l'exercice 2014 au titre de ces opérations s'élèvent à **1 749 169 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « SIFIB » :

La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « SIFIB BH » (filiale de la BH) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « SIFIB » percevra une rétribution forfaitaire de **15 000 Dinars** hors taxes par an en contrepartie des services fournis.

7- Convention conclue avec la société « STIMEC » :

La société « Modern leasing » a conclu, deux contrats de location au profit de la société « STIMEC » portant sur deux voitures de tourisme pour un montant de 82 765 Dinars et du matériel d'exploitation pour un montant de 618 500 Dinars.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2014 s'élève à 392 438 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 14 719 DT.

**II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS**

Les obligations et engagements pris par la société MODERN LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La rémunération du Directeur Général est définie par la décision du conseil d'administration du 19 octobre 2011.

À ce titre, la charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général y compris les primes et avantages sociaux, à la clôture de l'exercice 2014, s'est élevée à **97 058 Dinars** dont **16 791 Dinars** au titre des charges patronales.

Par ailleurs, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction.

II-2 Jetons de présence :

Les jetons de présence servis par la société aux membres du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de risque au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à **71 250 Dinars**.

II-3 Indemnité servie au président du conseil :

Une indemnité mensuelle de **300 Dinars** (brut pour net) a été servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration du 20 décembre 2011.

**3-**Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 25 mars 2015**

**Les commissaires aux comptes**

**P/ PROAUDIT**

**Mr.Tarak ZAHAF**

**P/ CMA**

**Mr.Mohamed AMMAR**

# FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 7.970.322, un actif net de D : 7.956.756 et un bénéfice de D : 259.439 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP HELION MONEO», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	4 971 725,999	3 059 088,419
Obligations et valeurs assimilées		4 583 946,059	2 792 371,496
Titres OPCVM		387 779,940	266 716,923
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 992 807,958	2 388 267,523
Placements monétaires	5	2 791 488,343	1 991 844,901
Disponibilités		201 319,615	396 422,622
<b>Créances d'exploitation</b>	6	5 788,493	199,890
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 970 322,450</b>	<b>5 447 555,832</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	7 001,546	4 922,530
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	6 565,065	5 144,468
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 566,611</b>	<b>10 066,998</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	7 616 858,360	5 251 338,355
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37,927	6,538
Sommes distribuables de l'exercice		339 859,552	186 143,941
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 956 755,839</b>	<b>5 437 488,834</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7 970 322,450</b>	<b>5 447 555,832</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> <b>31 décembre 2014</b>	<i>31 décembre 2013</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	215 195,044	155 661,149
Revenus des obligations et valeurs assimilées		154 837,669	129 221,099
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		60 357,375	26 440,050
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	135 552,304	70 522,987
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>350 747,348</b>	<b>226 184,136</b>
Charges de gestion des placements	12	(54 493,176)	(42 395,543)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>296 254,172</b>	<b>183 788,593</b>
Autres charges	13	(12 792,766)	(10 079,844)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>283 461,406</b>	<b>173 708,749</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		56 398,146	12 435,192
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>339 859,552</b>	<b>186 143,941</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(56 398,146)	(12 435,192)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 008,812	(1 711,339)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(31 031,072)	7 863,078
Frais de négociation		-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>259 439,146</b>	<b>179 860,488</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i>	
	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>259 439,146</u>	<u>179 860,488</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	283 461,406	173 708,749
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 008,812	(1 711,339)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(31 031,072)	7 863,078
Frais de négociation de titres	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(218 599,557)</u>	<u>(177 614,640)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>2 478 427,416</u>	<u>1 205 055,269</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	6 036 705,180	3 352 975,675
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 246,919)	(6 232,935)
- Régularisation des sommes distribuables	232 530,317	113 271,516
<b>Rachats</b>		
- Capital	(3 641 415,736)	(2 189 398,715)
- Régularisation des sommes non distribuables	14 499,740	3 619,419
- Régularisation des sommes distribuables	(143 645,166)	(69 179,691)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 519 267,005</b>	<b>1 207 301,117</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 437 488,834	4 230 187,717
En fin d'exercice	7 956 755,839	5 437 488,834
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	52 533	40 885
En fin d'exercice	76 495	52 533
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,017</b>	<b>103,506</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,92%</b>	<b>3,49%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Novembre 2010 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus

ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 4.971.725,999 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>4 522 475,000</b>	<b>4 583 946,059</b>	<b>57,61%</b>
<b><u>Obligations</u></b>		<b>2 000 000,000</b>	<b>2 013 680,438</b>	<b>25,31%</b>
Tunisie Leasing 2011-2 (Taux fixe de 5,95%)	5 000	200 000,000	201 669,260	2,53%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	200 000,000	210 993,973	2,65%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	350 000,000	351 017,205	4,41%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	750 000,000	750 000,000	9,43%
ATL Leasing 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	500 000,000	500 000,000	6,28%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>600 000,000</b>	<b>615 770,959</b>	<b>7,74%</b>
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	600 000,000	615 770,959	7,74%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 922 475,000</b>	<b>1 954 494,662</b>	<b>24,56%</b>
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	680 752,343	8,56%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	297 415,833	3,74%
BTA 10-2020-5,5%	1 000	961 980,000	976 326,486	12,27%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>385 101,047</b>	<b>387 779,940</b>	<b>4,87%</b>
SICAV TRESOR	3 765	385 101,047	387 779,940	4,87%
<b>TOTAL</b>		<b>4 907 576,047</b>	<b>4 971 725,999</b>	<b>62,48%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>62,38%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	3 011 552,979	57 215,101	(9 679,661)	3 059 088,419	
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)	961 980,000			961 980,000	
Titres OPCVM	4 919 067,023			4 919 067,023	
Obligations	2 200 000,000			2 200 000,000	
Cessions de l'exercice					
Obligations	(100 000,000)			(100 000,000)	
Bons du trésor assimilables (BTA)	(1 286 380,000)			(1 286 380,000)	(2 230,000)
Titres OPCVM	(4 798 643,955)			(4 798 643,955)	(28 801,072)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			7 008,812	7 008,812	
Variations des intérêts courus		9 605,700		9 605,700	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	<u>4 907 576,047</u>	<u>66 820,801</u>	<u>(2 670,849)</u>	<u>4 971 725,999</u>	<u>(31 031,072)</u>

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 2.791.488,343 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Dépôts à Terme</b>		<b>1 300 000,000</b>	<b>1 302 126,523</b>	<b>16,37%</b>
PLACEMENT_92J_6,33% (au 17/03/2015))		100 000,000	100 235,858	1,26%
PLACEMENT_92J_6,33% (au 24/03/2015)		100 000,000	100 138,741	1,26%
PLACEMENT_92J_6,33% (au 31/03/2015)		250 000,000	250 104,054	3,14%
PLACEMENT_120J_6,43% (au 14/04/2015)		200 000,000	200 479,168	2,52%
PLACEMENT_120J_6,43% (au 21/04/2015)		100 000,000	100 140,932	1,26%
PLACEMENT_183J_6,68% (au 16/06/2015)		100 000,000	100 248,898	1,26%
PLACEMENT_183J_6,68% (au 23/06/2015)		200 000,000	200 292,822	2,52%
PLACEMENT_360J_6,93% (au 10/12/2015)		100 000,000	100 258,214	1,26%
PLACEMENT_360J_6,93% (au 17/12/2015)		150 000,000	150 227,836	1,89%
<b>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</b>		<b>1 483 488,943</b>	<b>1 489 361,820</b>	<b>18,72%</b>
Attijari Leasing pour 90 jours (au 16/02/2015) au taux de 7%		741 744,472	744 680,910	9,36%
SOTUVER pour 90 jours (au 16/02/2015) au taux de 7%		741 744,472	744 680,910	9,36%
<b>TOTAL</b>		<b>2 783 488,943</b>	<b>2 791 488,343</b>	<b>35,08%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>35,02%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 5.788,493 contre D : 199,890 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts intercalaires sur TL 2013-2	-	199,890
Intérêts intercalaires sur Tunisie Factoring 2014-1	5 621,918	-
Intérêts intercalaires sur ATL Leasing 2014-3	166,575	-
<b>Total</b>	<u>5 788,493</u>	<u>199,890</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 7.001,546, contre D : 4.922,530 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	4 714,084	3 299,576
Rémunération du dépositaire	2 287,462	1 622,954
<b>Total</b>	<b><u>7 001,546</u></b>	<b><u>4 922,530</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 6.565,065 contre D : 5.144,468 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	5 036,843	4 048,406
Redevance du CMF	665,829	150,151
Etat, retenue à la source	713,322	479,865
Autres	149,071	466,046
<b>Total</b>	<b><u>6 565,065</u></b>	<b><u>5 144,468</u></b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	5 251 338,355
Nombre de parts émises	52 533
Nombre de copropriétaires	42

Souscriptions réalisées

Montant	6 036 705,180
Nombre de parts émises	60 390
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

### Rachats effectués

Montant	(3 641 415,736)
Nombre de parts rachetées	(36 428)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 008,812
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(31 031,072)
Régularisation des sommes non distribuables	(5 747,179)
Frais de négociation	-

### Capital au 31-12-2014

Montant	7 616 858,360
Nombre de parts	76 495
Nombre de copropriétaires	41

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 215.195,044 contre D : 155.661,149 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	52 573,040	18 405,259
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	102 264,629	110 815,840
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres OPCVM	60 357,375	26 440,050
<b>TOTAL</b>	<b>215 195,044</b>	<b>155 661,149</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 135.552,304, contre D : 70.552,987 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
Intérêts des billets de trésorerie	99 384,146	65 345,511
Intérêts des comptes à terme	35 610,589	1 157,260
Intérêts des dépôts à vue	140,227	54,915
Intérêts des certificats de dépôts	417,342	2 677,552
Intérêts des bons de trésor à court terme (BTC)	-	1 287,749
<b>TOTAL</b>	<b>135 552,304</b>	<b>70 522,987</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 54.493,176, contre D : 42.395,543 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Rémunération du gestionnaire	46 708,430	36 339,040
Rémunération du dépositaire	7 784,746	6 056,503
<b>Total</b>	<b><u>54 493,176</u></b>	<b><u>42 395,543</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 12.792,766, contre un solde de D : 10.079,844 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Redevance CMF	6 597,222	5 132,638
Honoraires commissaire aux comptes	6 034,625	4 785,088
Services bancaires	3,899	5,198
Publications	148,920	148,920
Autres	8,100	8,000
<b>Total</b>	<b><u>12 792,766</u></b>	<b><u>10 079,844</u></b>

## **Note 14 : Autres informations**

### **14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	4,585	4,306	4,327	1,318
Charges de gestion des placements	(0,712)	(0,807)	(0,804)	(0,260)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,873</b>	<b>3,499</b>	<b>3,523</b>	<b>1,058</b>
Autres charges	(0,167)	(0,192)	(0,218)	(0,093)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,706</b>	<b>3,307</b>	<b>3,305</b>	<b>0,966</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,737	0,237	0,265	1,766
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,443</b>	<b>3,543</b>	<b>3,570</b>	<b>2,731</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,092	(0,033)	(0,092)	(0,073)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,406)	0,150	0,052	0,080
Frais de négociation	-	-	(0,002)	(0,004)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,314)</b>	<b>0,117</b>	<b>(0,042)</b>	<b>0,004</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,392</b>	<b>3,424</b>	<b>3,263</b>	<b>0,969</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,314)</b>	<b>0,117</b>	<b>(0,042)</b>	<b>0,004</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,075)	(0,050)	(0,043)	(0,023)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,389)</b>	<b>0,067</b>	<b>(0,085)</b>	<b>(0,019)</b>
Distribution de dividende	3,543	3,570	2,731	-
Valeur liquidative	104,017	103,506	103,466	102,712
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	0,78%	0,78%	0,26%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,19%	0,21%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,28%	3,42%	3,46%	2,69%



#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP Hélion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.

# **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » arrêté au 31 Décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

### ***Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :***

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### ***Etendue de l'audit :***

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications spécifiques :***

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2014, de la société « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » :

**1** - La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 42,91 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2** -Au cours de l'exercice 2014 l'actif de La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.

Tunis, le 31 mars 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**CMC – DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
Arrêté au 31/12/2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>		<b>80 365</b>	<b>87 260</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	80 365	87 260
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	-	-
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>60 405</b>	<b>69 291</b>
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités	4-3	60 405	69 291
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>140 771</b>	<b>156 552</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-7	1 096	1 257
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-8	27	29
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 123</b>	<b>1 286</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	4-5	<b>138 514</b>	<b>154 019</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 134</b>	<b>1 247</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-6	3	14
b- Sommes distribuables de l'exercice	4-6	1 130	1 233
<b>ACTIF NET</b>		<b>139 648</b>	<b>155 266</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>140 771</b>	<b>156 552</b>

<b>ETAT DE RESULTAT</b>			
<b>arrêté au 31/12/2014</b>			
<b>(Unité : en Dinars Tunisiens )</b>			
	Notes	Période du	Période du
		01/01/2014 au 31/12/2014	01/01/2013 au 31/12/2013
<b><i>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</i></b>		<b>6 324</b>	<b>6 604</b>
a - Dividendes	4-2	6 324	6 604
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2	0	-
c-Revenus des autres valeurs	4-2	0	-
<b><i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i></b>	4-4	<b>162</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 486</b>	<b>6 644</b>
<b><i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i></b>	4-9	<b>4 747</b>	<b>5 071</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 739</b>	<b>1 573</b>
<b><i>PR 3-Autres produits</i></b>		0	-
<b><i>CH 2 - Autres charges</i></b>	4-10	350	340
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 389</b>	<b>1 232</b>
<b><i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i></b>		-259	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 130</b>	<b>1 232</b>
<b><i>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</i></b>		259	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		14 100	-7 118
* +/- values réalisées sur cession des titres		732	1 140
* Frais de négociation de titres		-67	-83
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>16 154</b>	<b>-4 827</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Arrêté au 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	1 389	1 232
b-Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	14 100	-7 118
c-Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	732	1 140
d-Frais de négociation de titres	-67	-83
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-1 160</b>	<b>-1 287</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	<b>994</b>	<b>-</b>
- Capital	860	-
- Régularisation des sommes non distribuables	125	-
- Régularisation des sommes distribuables	9	-
- Droits d'entrée		
<b>b-Rachats</b>	<b>-31 606</b>	<b>-</b>
- Capital	-29 820	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 754	-
- Régularisation des sommes distribuables	-351	-
- Droit de sortie	319	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 15 618</b>	<b>- 6 115</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a-En début de l'exercice	155 266	161 381
b-En fin de l'exercice	139 648	155 266
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a-En début de l'exercice	14 970	14 970
b-En fin de l'exercice	12 074	14 970
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>11,566</b>	<b>10,372</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,083</b>	<b>0,086</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>12,31%</b>	<b>-2,99%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2014**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.



### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **4-1 – Portefeuille Titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 80 365 DT contre 87 260 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>73 414</b>	<b>94 409</b>
- Actions et droits rattachés	67 163	87 149
- Titres OPCVM	6 251	7 260
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>6 951</b>	<b>-7 149</b>
- Actions et droits rattachés	6 936	-7 179
- Titres OPCVM	15	30
<b>Total</b>	<b>80 365</b>	<b>87 260</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

<b>Libellés</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>+/- Values Potentielles</b>	<b>Valeur Fin Exercice</b>	<b>+/- Values Réalisées</b>
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>94 409</b>		<b>-7 149</b>	<b>87 260</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	23 314			23 314	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	84 065			84 065	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	-43 300			-43 300	795
Annuités et cession des obligations des sociétés					
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	-85 074			-85 074	-63
<b>Variation des Plus ou moins values</b>			<b>14 100</b>	<b>14 100</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>73 414</b>		<b>6 951</b>	<b>80 365</b>	<b>732</b>

#### **4-2 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 324 DT pour l'année 2014 contre 6 604 DT pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Revenus des actions	3 586	3 873
Revenus des OPCVM	2 738	2 731
<b>Totaux</b>	<b>6 324</b>	<b>6 604</b>

#### **4-3 –Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 405 DT contre 69 291 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Avoir en banque	59 701	75 000
- Sommes à l'encaissement	735	-60
- Sommes à régler	-45	-5 655
- Intérêts courus /compte courant	14	6
<b>Total</b>	<b>60 405</b>	<b>69 291</b>

#### **4-4 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 162 DT pour l'année 2014 contre 40 DT pour l'année 2013 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts/ compte courant	162	40
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>40</b>

#### **4-5 - Capital social**

##### **- Capital au 31/12/2013**

- Montant	154 019
- Nombre de titres	14 970
- Nombre de porteurs de parts	4

##### **Souscriptions réalisées**

- Montant	985
- Nombre de titres	86
- Nombre de porteur de parts entrants	0

**Rachats effectués**

- Montant	31 574
- Nombre de titres	2 982
- Nombre de porteurs de parts sortants	1

**Autres effets s/capital**

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	14 100
- Plus values réalisées sur cession de titres	732
- Frais de négociation de titres	-67
- Droits de sortie	319

**- Capital au 31/12/2014**

- Montant	138 514
- Nombre de titres	12 074
- Nombre de porteurs de parts	3

**4-6 - Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Sommes distribuables de l'exercice	1 130	1 233
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	14
<b>Total</b>	<b>1 134</b>	<b>1 247</b>

**4-7 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 1 096 DT au 31/12/2014 contre 1 257 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestionnaire	922	1 057
Dépositaire	87	100
Distributeur	87	100
<b>Total</b>	<b>1 096</b>	<b>1 257</b>

#### **4-8- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 27 DT au 31/12/2014 contre 29 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- CMF à payer	12	14
- Etat- Impôt à payer	15	15
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>29</b>

#### **4-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 4 747 DT pour l'année 2014 contre 5 071 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération du gestionnaire	3 995	4 267
Rémunération du dépositaire	376	402
Rémunération du distributeur	376	402
<b>Total</b>	<b>4 747</b>	<b>5 071</b>

#### **4-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 350 DT pour l'année 2014 contre 340 DT pour l'année 2013 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Redevance CMF	150	161
Impôts et Taxes	128	126
Autres Frais et Frais Bancaires	71	53
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>340</b>

## 5. Autres informations

### 5-1 Données par parts :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	0,537	0,444	0,399
Charges de gestion des placements	0,393	0,339	0,284
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,144</b>	<b>0,105</b>	<b>0,115</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	0,029	0,023	0,029
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,115</b>	<b>0,082</b>	<b>0,086</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	-	0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,094</b>	<b>0,082</b>	<b>0,087</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,168	-0,475	-0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,061	0,076	0,690
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,006	-0,013
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>1,223</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,338</b>	<b>-0,322</b>	<b>0,761</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,338</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,675</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,040	-	0,018
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,183</b>	<b>-0,405</b>	<b>0,693</b>
Distribution de dividendes	0,083	0,086	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>11,566</b>	<b>10,372</b>	<b>10,780</b>

### **5-2 Ratios pertinents:**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>150 427,341</b>	<b>160 724,448</b>	<b>162 315,206</b>
Total charges / actif net moyen	3,39%	3,37%	2,89%
charges de gestion des placements / actif net moyen	3,16%	3,16%	2,62%
autres charges / actif net moyen	0,23%	0,21%	0,27%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,92%	0,77%	0,80%

### **5-3 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2014 s'élève à 3 995 DT TTC.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2014 s'élève à 376 DT TTC.

### **5-5 Rémunération du distributeur :**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank » au 31/12/2014 s'élève à 376 DT

## Annexe I

## Attijari FCP DYNAMIQUE

## Fonds Commun de Placement

Fonds régi par le code des OPCVM Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Agrément N°: 45-2010 du 22 Décembre 2010

## PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	%Capital Emis
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>67 162,843</b>	<b>74 098,440</b>	<b>52,638%</b>	
ADWYA	400	2 796,800	3 269,200	2,322%	0,00%
DA1/5ADWYA 2014	400	559,200	556,000	0,395%	0,00%
ASSAD	550	4 730,000	4 407,150	3,131%	0,00%
ATTIJARI BANK	565	8 691,583	13 478,640	9,575%	0,00%
DELICE HOLDING	34	496,400	514,828	0,366%	0,00%
ESSOUKNA AA	900	4 211,633	5 634,900	4,003%	0,00%
ESSOUKNA NG 2014	360	1 612,800	2 131,200	1,514%	0,00%
POULINA GH	1 000	7 174,032	5 598,000	3,977%	0,00%
SIMPAR	100	4 625,000	5 614,900	3,989%	0,01%
SITS	1 000	3 500,000	1 920,000	1,364%	0,01%
SOMOCER	1 200	3 034,000	3 021,600	2,146%	0,00%
DA 3/37 SOMOCER 2014	999	205,794	179,820	0,128%	0,00%
SOTUVER	550	2 640,000	2 893,000	2,055%	0,00%
SPDIT	1 160	8 088,825	10 699,840	7,601%	0,00%
TUNISIE LEASING	212	4 774,071	4 531,712	3,219%	0,00%
TUNIS RE	500	5 320,000	5 000,000	3,552%	0,00%
TUNISIE PROFILE	950	4 066,000	4 102,100	2,914%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	11	304,695	250,800	0,178%	0,00%
DA1/15AIRLIQUIDE2012	15	332,010	294,750	0,209%	0,00%
<b>OPCVM</b>		<b>6 251,478</b>	<b>6 266,713</b>	<b>4,452%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	61	6 251,478	6 266,713	4,452%	<b>0,01%</b>
<b>Total Général</b>		<b>73 414,321</b>	<b>80 365,153</b>	<b>57,089%</b>	